

la . L e T T r E

N°24

JUILLET 2001

peuple
& culture

DOSSIER

UNIVERSITÉ
D'ÉTÉ 2001

l'éducation populaire, entre pressions économiques et utopies : inventer au quotidien

militant culturel, militant politique

En quoi le militant "culturel" diffère-t-il du militant "tout court" ? Pourquoi cette différenciation nous importe-t-elle autant ?

la participation en chantier

Celle des bénévoles et des salariés à la vie de l'association : entre respect des fondements et prise en compte de nos réalités

l'éducation populaire, la "nouvelle question sociale" et son projet d'émancipation ?

Dans un contexte de métamorphose de l'intervention sociale, une réflexion sur le rôle renouvelé de l'éducation populaire

les réseaux dans Peuple et Culture

la fonction employeur : un thème
d'actualité pour les associations

écho des rencontres de Relier :
le sens et les valeurs

SOMMAIRE

Edito	3
DOSSIER - Université d'été 2001	
L'éducation populaire et ses structures, entre pressions économiques et utopies : inventer au quotidien	
Introduction	4
Militant culturel, militant politique	5-10
Evelyne Dupont-Lourdel	
La participation en chantier	11-12
Matthieu Warin	
L'éducation populaire, la "nouvelle question sociale" et son projet d'émancipation ?	13-16
Manuel Boucher	
Les 10 commandements du militant associatif	13
Jean-Michel Bellorgey	
POINT DE VUE	
Les réseaux dans Peuple et Culture	18-19
Christian Lamy	
REFLETS	
La fonction employeur : un thème d'actualité pour les associations	19-21
Echo des rencontres de Relier	22
Via Campesina	23

Union Peuple et Culture • 108
rue Saint Maur • 75011 Paris
• t/ 01 49 29 42 80
• f/ 01 43 57 62 42 • e/
union@peuple-et-culture.org •
w/ <http://www.peuple-et-culture.org>

La Lettre de Peuple et Culture,
numéro 24 tiré à 2 600
exemplaires • Directeur de la

publication : Jean Gondonneau
• Secrétariat de rédaction et
maquette : Catherine
Beaumont • Conseillère de la
rédaction : Corinne Baudelot •
Conception graphique : atelier
jeudi • Impression :
Autographe, Paris 20^{ème} •
ISSN : 1259-2331

édito

L'université d'été : une manière de se présenter

Quand l'université se qualifie d'"été", elle ne se prend pas au sérieux universitaire. On s'installe provisoirement dans des lieux à l'écart, comme pour "se requinquer" aux champs, ainsi qu'on le recommandait autrefois pour des enfants supposés anémiés dans les villes. Aux universitaires d'été, cette thérapie particulière procure du bien-être, en substituant au calendrier astreignant des obligations réciproques une époque indéterminée, où le vivre ne se soumet au temps que parce qu'il a envie de s'écouter.

Un exemple : celles et ceux qui fréquentent naguère les Universités d'été de Peuple et Culture à Houlgate aiment privilégier le souvenir de parties de campagne à la Ferme Vimard, aujourd'hui disparue, où l'on se rendait en bande joyeuse pour goûter les crémeuses spécialités du pays normand.

L'université d'été tend ainsi à offrir et à s'offrir le luxe des ruptures, des fêtes, des surprises.

Personnellement, je me suis toujours déclaré en faveur d'une alternance entre des exercices mentaux et des pratiques physiques au sein des universités d'été. Ce n'est pourtant pas pour favoriser uniquement le délassement. Nous avons, toutes et tous, besoin de revisiter activement nos domaines de valeurs (corporelles, intellectuelles, culturelles) pour les rendre plus délectables, sans délaisement ni désintéressement de soi, à cet instant-là tout au moins.

Il n'y a guère de fil trop tendu dans les programmes, et l'on n'en accepterait point. Une imprégnation, plus ou moins rapide, s'effectue dans des bains de savoirs diffus. J'y vois là comme une tentative de reprise, inspirée des cures thermales. Lorsque cependant les "habitués" prennent leur repas dans la grande salle

à manger, leur distribution topographique, selon des affinités anciennes ou récentes, les configurations de table suggèrent parfois l'atmosphère d'une sorte de pension ou d'établissement de repos. Certains nouveaux arrivants, peu au fait de ces rites, en ont exprimé parfois du ressentiment ou de l'amertume.

Ce sont des cas rares, il ne faut pas les négliger. D'une façon générale, une université d'été annonce le projet de s'essayer à un accueil différent des autres, afin de désaccoutumer des routines ou des impératifs magistraux trop balisés. Nous y gagnons, paradoxalement, un renforcement de nos convictions, même si parfois on malmène celles-ci en les contournant, les détournant, ou les retournant.

Spécifiquement, c'est à cette rupture consentie que tendent, pour moi, les efforts collectifs de production, dans des ateliers constitués d'un petit groupe, rassemblé au gré des choix, des engouements, des curiosités ou... en fonction des places disponibles.

Ici apparaît l'obligation d'une tâche menée ensemble, significative seulement dans un parcours engagé vers l'entente. Par films, conférenciers, ateliers divers, on tend à dresser les tréteaux d'une "invention au quotidien". S'agit-il de création ? De délimitations à peu près accordées des contenus, des méthodologies, des espoirs politiques ? De parades de rue ?

Les règles sont partageables : il n'existe aucune contrainte de conclusion et personne ne réclame la fermeture du rideau de scène.

Peut-être peut-on alors tenter de métamorphoser la place publique en espace public, faits et opinions se contaminant mutuellement, afin notamment que le discours englobant des experts ne "chosifie" pas les mouvantes variations de la vie, telle qu'elle va.

Jean-Claude Lucien,
administrateur de Peuple et Culture

**Adresse à nos
amis lecteurs
Il est ici question de
"méthode" pour,
inlassablement,
s'interroger sur nos
utopies et éclairer
nos cheminements
individuels et
collectifs.
Il est ici, une fois
encore, question de
nos engagements et
de nos militances.
Entre politique et
économique, le
devenir possible et
l'avenir souhaitable
d'une éducation
populaire, c'est notre
manière commune de
faire de la politique
et de la vivre
autrement. Ce
numéro de La Lettre
de Peuple et Culture
ouvre la porte de
l'Université d'été où
nous nous
retrouverons pour
débatte et
construire -
ensemble - des rêves
partagés. La lecture,
n'est-ce pas déjà une
invitation au voyage ?
Bonne lecture, donc,
et rendez-vous à La
Londe-les-Maures.**

Jean Gondonneau,
président
de Peuple et Culture

L'éducation populaire et ses structures, entre pressions économiques et utopie : inventer au quotidien

30 août - 2 septembre
La Londe-les-Maures

Programme

jeudi 30 août

14-16h activités de détente
16-17h30 échanges sur le thème
19-19h30 flash "café lecture"
21h projection documentaire et débat

vendredi 31 août

9-12h ateliers "analyse de pratiques"
14-16h activités de détente
16-19h ateliers "faire ensemble"
21h soirée débat
"utilité sociale, utilité politique"

samedi 1^{er} septembre

9-12h ateliers "faire ensemble"
14-16h activités de détente
16-19h table ronde
"associations et démocratie"
19-20h flash "Friche Belle de Mai"
21h Café-lecture de Toulon
23h "partie II"

dimanche 2 septembre

9-10h les "tard-tôt"
10-13h place publique

Pour l'édition 2001 de l'Université d'été de Peuple et Culture nous avons choisi de nous interroger, dans le droit fil de nos précédents travaux sur l'engagement et l'économie sociale et solidaire, sur la place de l'éducation populaire par rapport à l'économie et au politique.

A un moment où les travaux de chercheurs et l'actualité internationale soulignent le rôle essentiel de la société civile par rapport à la majorité des sujets de société, notamment aux grands choix économiques, nous voulons questionner le pouvoir qui est le nôtre par rapport à ceux qui en sont les acteurs traditionnels, pouvoirs publics, partis politiques, décideurs économiques, détenteurs du capital et des moyens de production. Un objectif qui se déclinera en plusieurs questionnements :

- à quelles tensions entre l'économique, le social et le politique les acteurs associatifs doivent-ils quotidiennement faire face ? quelles contraintes et quels compromis nous imposent-elles, mais aussi à quelles innovations nous conduisent-elles ? Ces innovations sont-elles porteuses de nouveaux modèles sociaux ? - les associations sont-elles des formes d'organisation sociale naturellement démocratiques ? que nous apporte la comparaison avec d'autres formes d'initiatives et d'actions collectives ? le développement associatif actuel est-il

annonciateur d'une évolution du processus de décision politique, en un mot d'une démocratie plus participative, d'une manière de faire de la "politique autrement" ?

- comment, en tant qu'acteurs associatifs, en prise avec des contraintes économiques, construire une parole politique et la concrétiser tant au niveau de nos actions qu'à celui du dialogue et de la négociation avec les élus ? quels compromis sommes-nous prêts à faire ? opérons-nous des alliances contre nature ?

- comment peser sur les pouvoirs publics pour accélérer la reconnaissance d'un secteur associatif autonome et représentatif d'une autre forme de légitimité politique, celle de la société civile ?

- quelle contribution peut être la nôtre, en tant qu'acteurs de l'éducation populaire, au mouvement qui tente de rétablir le lien entre économie et éthique, de remettre les humains et l'environnement naturel au centre des grands choix économiques, de considérer, en un mot, que l'économie n'est que le résultat de choix politiques sur lesquels chaque citoyen est invité à délibérer ?

Liberté
d'Association
1901 2001

Militant culturel, militant politique

Aujourd'hui comme hier, nombre d'engagements militants sont en lice. Aussi, pourquoi ajouter ou maintenir le nôtre ? En quoi le militant "culturel" diffère-t-il du militant "tout court", notamment du militant politique ou du militant confessionnel ? Pourquoi cette différenciation nous importe-t-elle autant ? L'histoire de ce questionnement ne s'est pas toujours déroulée dans *Peuple et Culture*, d'où l'intérêt d'en reconstituer les étapes à grands traits.

"Il nous faut développer une action culturelle démocratique, informative et éducative à court et à long terme, étendue à toutes les conditions sociales et à tous les âges. C'est la leçon de Condorcet qu'il faudra, peut-être, un jour proche, prendre au sérieux".¹

Dans la lignée de Condorcet, en effet, nous pensons que l'accès de tous aux savoirs et à la pensée critique est un combat déterminant pour que nos sociétés deviennent plus justes et plus démocratiques, pour que les citoyens, dès l'amont, préparent ou participent à la préparation des prises de décision qui les concernent et soient associés, autant que faire se peut, à leur mise en oeuvre. En revanche, nous mesurons aussi combien cette question, complexe et préoccupante, demeure encore, pour l'essentiel, un défi très actuel.

Les limites de la seule diffusion des savoirs

L'émancipation par la démocratisation de l'accès aux connaissances et aux œuvres, rêve humaniste s'il en est, reste à l'état de projet inaccompli. Il nous faut comprendre pourquoi la diffusion des savoirs, tant par l'école que par la lecture publique, a eu beaucoup moins de retentissement que nos prédécesseurs ne l'escomptaient. Par la suite, ni l'allongement de la scolarité ni les possibilités de rencontres entre experts, créateurs et citoyens n'ont bouleversé la situation, autant que nous l'avions souhaité. Si les connaissances concourent si difficilement à la transformation des conditions de la vie quotidienne, que convient-il d'entreprendre actuellement ? Pendant que les savoirs

explosent, les injustices et les inégalités s'accroissent. Pourquoi parvenons-nous si mal à puiser au sein des connaissances de quoi mieux les combattre ? Pourquoi le mouvement millénaire d'affranchissement des hommes à l'égard de leurs conditions et contraintes de vie reste-t-il si douloureusement entravé ?

Confronté à cette question, Didier Lapeyronnie² nous propose de revoir ce que nous entendons par éducation populaire et nous engage à renoncer à penser "que la culture est quelque chose qui nous libère". A l'appui de cette thèse, les distances sociales qui se rejouent et se cristallisent à l'école, un espace cependant censé jouer la règle de l'égalité des chances. Dans ce contexte, les "vainqueurs de la compétition scolaire" imputent leurs victoires à leurs seules qualités ; à l'inverse, les personnes qui se perdent dans le circuit, principalement par méconnaissance des codes, vivent alors la situation comme un échec personnel. Une certaine conception de la culture qui aboutit à personnaliser des problèmes qui sont avant tout sociaux.

Didier Lapeyronnie, au demeurant, interpelle tout autant l'éducation nationale que l'éducation populaire, estimant, probablement qu'elles se réfèrent à une même conception de la culture. C'est là que nous divergeons. ●●●

1 - Joffre Dumazedier, *La Lettre de Peuple et Culture*, n° 12, février 1995.

2 - Intervention DRJS Auvergne, mai 1999.

Pourquoi les usages sociaux du savoir, essentiellement sélectifs dans l'école actuelle, ne pourraient-ils pas être émancipateurs dans un autre contexte, dans une autre école ?

●●● Tout d'abord, pourquoi les usages sociaux du savoir, essentiellement sélectifs dans l'école actuelle, ne pourraient-ils pas être émancipateurs dans un autre contexte, dans une autre école, dans des formes alternatives de scolarisation au sein de cette même école ? D'ores et déjà, l'échec, dans l'école, est loin d'être inéluctable : il existe en effet un nombre non négligeable de parcours de pro-

motion insolites dont les conditions de réussite mériteraient, selon nous, plus d'encre et de papier !

Ensuite, ne pourrait-il pas se révéler intéressant d'éviter de se pencher exclusivement, au point de s'en obnubiler, sur les conditions scolaires d'acquisition des connaissances ? L'école de la vie et la mobilisation des savoirs dans les circonstances de la vie quotidienne et sociale sont souvent passées sous silence alors même que s'y constituent, loin des feux de la rampe, nos réserves de créativité et d'autonomie.

Selon nous, deux pôles coexistent constamment dans les usages sociaux de la "culture"³ : un pôle émancipateur et un pôle normé.

Les violences de la reproduction sont constamment combattues par les forces et la volonté de s'en affranchir ; mais la lutte est d'autant plus inégale que les premières font l'objet de maintes démonstrations sociologiques cependant que les secondes, trop souvent

perçues comme anecdotiques, sont à peine mises en valeur.

Il en va de notre responsabilité individuelle et collective, et de notre vigilance de tous les instants pour que la culture soit asservissante ou libératrice. Et nous vivons cela, plus ou moins consciemment, dans la tension permanente.

Repenser le rapport de la culture et du politique

Cependant, il serait intéressant de parvenir à expliquer pourquoi tant d'initiatives émancipatrices ont durablement cohabité avec la consolidation, la persistance, voire l'accroissement de nombre d'inégalités.

Didier Lapeyronnie nous propose une seconde piste de réflexion. Derrière l'expression "*apporter la culture au peuple*", dit-il, "*il me semble, qu'on veut par là faire correspondre le peuple au peuple. Faire que le peuple s'éduque pour devenir le vrai peuple.*" Autrement dit, l'égalité politique des citoyens est minée par cette condescendance, souvent involontaire, qui n'en est pas moins blessante.

Il n'est donc pas indifférent de parler et de vivre en termes de "*partage de la culture*", d'"*échanges réciproques de savoirs*" ou d'"*apport de la culture au peuple*". Et lorsque cette dernière expression est confondue avec l'éducation populaire, le coup de grâce est donné à cette dernière ! Or, le "niveau des connaissances" ne peut être confondu avec les capacités d'analyse et d'invention des personnes et des groupes en situation. Précisons donc que nous choisissons, quant à

nous, de chercher à vivre en "*partageant la culture*", chaque groupe et chaque personne ayant la possibilité, la force et le droit d'y contribuer et de la renouveler.

C'est pourquoi nous tenons à constamment réaffirmer le principe de l'égalité politique entre tous les citoyens de nos cités, ce qui, finalement, signifie que nous n'avons pas fini d'en découdre avec une vision de l'homme qui, historiquement, infériorise insidieusement les uns pour confier aux autres, experts "de toutes confessions", disciplinaires, techniques, idéologiques ou politiques, la prise en main de nos destinées individuelles et collectives. La présentation que nous faisons de la pensée critique n'est pas le choix d'un "prêt-à-penser", aussi bien intentionné soit-il : troquer un prêt-à-penser pour un autre risque fort de ne pas résoudre davantage les questions complexes auxquelles nous sommes confrontés.

Pendant ce temps, poursuit Didier Lapeyronnie, nous différons, voire nous délaissions la question principale, celle du savoir vivre ensemble, égaux et différents. Quand la majeure partie d'une population n'est pas alphabétisée, la diffusion du savoir est la question essentielle, ajoute-t-il. Mais lorsque cette question est réglée, la question de la démocratie "*posée par l'exclusion d'une certaine partie de la population*" passe au premier plan : il s'agit de "*construire une égalité qui permette à tout le monde d'accéder à l'espace public*". C'est pourquoi il nous invite, et nous sommes totalement en accord avec lui sur ce point, à "*réfléchir à l'éducation populaire comme mode d'intervention politique : un*

3 - Voir plus loin une définition du mot culture à partir des travaux de Paul Henry Chombart de Lauwe.

mode d'intervention qui crée de l'égalité". Il reste à définir quelques formes d'action opportunes, ce que nous tenterons dans la suite du propos, notamment lorsque nous proposerons une argumentation différenciant le rôle du militant politique et celui du militant culturel.

Auparavant, revenons un instant sur cette finalité essentielle de l'éducation populaire qui est de faciliter l'émancipation de la pensée, c'est-à-dire le développement conjoint des connaissances et des capacités d'expression, de critique, d'analyse et d'invention.

Le travail de toute pensée, selon nous et en première approximation, commence par l'analyse d'une situation examinée, à partir d'une hypothèse ou d'une question, émise dans un contexte circonstancié. Toute connaissance, lorsque l'on s'informe de ses conditions d'émergence, naît ainsi. Or, trop souvent, nous avons appris dans l'école des connaissances éparses mais nous avons oublié, voire ignoré les questions auxquelles elles étaient censées répondre. Dès lors, et trop souvent, celles-ci "flotent", au risque de nous priver de la compréhension fine de notre environnement.

De plus, aucune situation de la condition humaine ne peut être comprise dans sa complexité lorsqu'on ne trouve, pour l'expliquer, qu'une seule cause. Aller vers la connaissance sans questionner la situation dans son contexte et son histoire, laisse la porte grande ouverte pour des approches simplificatrices, voire dangereuses.

Le tout premier travail de la pensée consiste donc à trou-

ver en soi d'abord, dans la discussion et dans la recherche d'explications ensuite, les ressources pour questionner la situation, questionner notre point de vue, nous extraire de l'emprise de nos premières représentations. Ainsi, dans le labyrinthe des perceptions, des représentations et des déterminations partielles, notre questionnement initial gagne en complexité. Nous avons plus de chance de comprendre alors les multiples facteurs qui agissent sur et dans la situation. Dès lors, il devient possible de relier, par un questionnement réciproque, la pensée et l'action : peu à peu, le champ des connaissances ne divague plus, comme un ciel nuageux, au dessus de la situation ; il devient alors possible d'accéder à des pistes explicatives essentielles.

Pensée et affectivité

Mais ce travail de la pensée ne saurait évacuer toute affectivité. Sans affectivité, nous n'aurions aucun engagement dans ce monde, aucune révolte, aucune attirance. Sans affectivité, nous serions dépourvus d'aspirations. L'univers serait sans couleur, sans saveur. Nous ne serions ni amoureux du monde, ni révoltés à son encontre. Qui plus est, notre sensibilité est aussi le terreau de notre imagination, de nos projets. Sans affectivité, nous n'aurions aucune envie d'agir sur le monde pour l'habiter au mieux. C'est donc en exerçant notre raisonnement que nous parvenons à mieux puiser, dans notre sensibilité, des res-

sources bâtisseuses ; que nous parvenons aussi à combattre les dérives possibles dont notre subjectivité est porteuse. La rigueur d'esprit n'étouffe pas l'affectivité ; bien au contraire, elle y puise une énergie créative contrôlée. Souvent aussi, notre sensibilité nous égare, et nous oublions qu'agir sur la situation, c'est aussi, et souvent d'abord, agir sur nous-mêmes. Edgar Poe raconte l'aventure de deux frères pris dans un terrible tourbillon marin. L'un des frères, moins paniqué, moins impulsif, parvient à observer le mouvement de barriques diversement emportées dans les eaux en folie et trouve une solution. A bas l'affectivité donc. Mais, s'il avait observé la situation en parfait étranger, il n'aurait pas même cherché de solutions ! Alors, vive l'affectivité ! Nous proposons donc non seulement de réhabiliter la sensibilité mais aussi un entraînement permanent à l'approche la plus lucide possible de nos contradictions, affectives et/ou objectives.

Plutôt que d'osciller entre protestation, culpabilisation, désespérance et immobilisme, nous préférons prendre en compte et examiner le plus lucidement possible l'ensemble des tensions, conflits et contradictions qui agissent sur nous ou qui nous agissent. Les "usages sociaux du savoir" peuvent alors être renouvelés pour que chacun - ou chaque collectif -, soit en mesure d'extraire de la masse des savoirs ●●●

Aucune situation de la condition humaine ne peut être comprise dans sa complexité lorsqu'on ne trouve, pour l'expliquer, qu'une seule vérité

●●● archivés, ceux qui seront susceptibles de bouleverser la vie quotidienne par des "bris-collages inventifs".

Autrement dit, selon nous, les militants culturels ont pour projet l'invention de nouveaux usages du savoir et pour espérance le détournement des forces de la connaissance vers les plus modestes projets.

Sous diverses formes, un tel projet se réaffirme depuis la naissance de Peuple et Culture. Aussi le Manifeste de Peuple et Culture, publié en 1945 est-il toujours d'actualité : « On nous accusera d'ingratitude, écrivaient-ils. Oui, l'école nous a servi mais nous lui en voulons de nous avoir mal préparés aux tâches d'aujourd'hui, et plus mal encore aux grandes entreprises du monde de demain. L'action nous a rendus exigeants à l'égard de la vie. Nous voulons garder le contact avec les hommes, avec les vrais problèmes de la condition humaine. Nous ne pouvons plus nous contenter de manier des idées. L'enseignement intellectualiste de l'université bourgeoise ne nous satisfait plus. ».

Plus récemment, en 1981, dans un ouvrage intitulé "Transformations sociales et dynamique culturelle", nous pouvions lire, sous la plume de P.H. Chombart de Lauwe⁴, les extraits suivants dont l'actualité saute aux yeux, presque davantage aujourd'hui qu'hier : « Nous parlons d'une dynamique culturelle qui utilise les connaissances acquises pour les réorganiser sur un mode nouveau et pour créer des connaissances dans tous les domaines de la vie sociale, dans la production, dans les

pratiques, dans les rapports sociaux, dans les représentations et les valeurs. ».

D'une part, l'immensité des connaissances accumulées, la complexité croissante des situations, les possibilités créatrices en friche des personnes et des groupes. D'autre part, les "déterminations" de toutes sortes ; parce qu'elles sont présentées comme des phénomènes majoritaires, statistiquement visibles, celles-ci pèsent lourd et tendent à reproduire les injustices et les inégalités, nourrissant ainsi un sentiment d'impuissance. Au passage, d'ailleurs, on "oublie" ainsi que 10, 20 ou 30% d'une population, cela reste loin d'être négligeable ! Quand bien même 5% résisteraient à l'emprise, nous serons d'autant plus curieux de comprendre pourquoi et comment ils sont parvenus à lever de tels poids. Telle est l'équation pour les militants culturels cherchant, en toute modestie, à infléchir le plus possible, ce qui est trop souvent vécu comme l'"ordre des choses".

"Partons de l'affirmation vague qu'on a à faire à de l'autonomie lorsque quelque chose ou quelqu'un dispose de la capacité à modifier, si peu que ce soit, les effets des perturbations ou des injonctions en provenance de son environnement... L'autonomie est une maîtrise partielle de l'univers où l'on est plongé, et, en particulier, de soi-même."⁵

Mais l'acte de penser ne surgit pas spontanément de la situation, il se construit aussi dans notre résistance à ce qui est (ce que nous percevons comme tel !), dans notre volonté de nous extraire de l'étroitesse de nos perceptions, dans notre choix d'éla-

borer une pensée critique.

Entre l'engluement dans la situation, l'implication aveugle, la tyrannie des idées reçues et le vaste champ des connaissances, périlleusement, nous construisons des liens, un art ou une défaite de la pensée. Nous souhaiterions plus de vigilance active pour mettre en valeur, mobiliser et agencer nos "forces inutilisées", nous auto-éduquer :

«... Nous relient étroitement la notion de culture novatrice à celle d'auto-éducation ou d'auto-formation, car le mouvement ne peut partir que de l'intérieur. Les interventions extérieures apportent des connaissances, des instruments, des spécialistes ; mais, tant que ces éléments étrangers ne sont pas réappropriés, recomposés, réadaptés aux besoins et aux aspirations, les pays ou groupes récepteurs restent dépendants ou dominés. Pour que la prise de conscience de ce danger soit possible, l'éducation elle-même doit devenir auto-éducation. »⁶

Ainsi, pas à pas, il devient possible de combattre ce qui empiète sur notre autonomie, individuellement et collectivement. Encore faudrait-il que chacun s'exprime et soit entendu pour qu'au sein des groupes la démocratie puisse se vivre. Encore serait-il souhaitable que les décisions fassent l'objet d'interrogations, de délibérations et d'études préalables dans l'espace public.

Militant culturel, militant confessionnel, militant politique

Étymologiquement, le terme de militant est une expression

4 - CNRS, 1981.
5 - Yves Barret.
La société du vide, Seuil, coll. Empreintes, 1984.
6 - P.H.
Chombart de Lauwe.

théologique qui date, en milieu chrétien, de l'invention du Purgatoire au Moyen Âge. Auparavant, les uns étaient promis à l'Église Triomphante, les autres condamnés à l'Église Souffrante. Par l'invention de l'Église Militante, chaque chrétien fut en mesure de corriger sa destinée au-delà de la mort, tout d'abord en étant fidèle aux principes de sa religion..., mais, ensuite, en combattant les ennemis de celle-ci. Ce "glissement de sens" fit fortune par la suite dans cette Église ! Puis dans d'autres également !

Souhaitant, de toutes nos forces, résister à une telle possibilité de glissement, lorsque nous employons le terme "militant", nous nous obstinons à vouloir distinguer le respect de principes de vie d'une part, le combat pour faire disparaître les "thèses ennemies" d'autre part. En effet, plus le militant confessionnel ou le militant politique est convaincu de la justesse de ses positions, plus il est passionné par ce qu'il construit (ou croit construire), plus le respect des attitudes démocratiques et des points de vue lui coûte. La tension entre passion et tolérance est constante, telle est notre contradiction. Sans passion, rien ! Sans respect, gare ! Et ce qui est difficile pour chacun, l'est plus encore dans les groupes. Soutenir un point de vue minoritaire dans un groupe uni par un "juste combat" n'est pas simple, nous en avons tous fait l'expérience.

C'est pourquoi nous pensons qu'une autre forme de militance, tout à fait compatible avec la précédente mais différente dans ses exigences, est nécessaire en contre-point,

une militance qui se passionne, non pas pour tel ou tel combat, telle ou telle solution, mais pour le processus d'analyse, d'argumentation, de proposition et de délibération publique qui précède la prise de décision. A présent, nous appelons militance culturelle cette seconde forme de militance qui est indispensable pour que vive la démocratie :

*"... Le mouvement socio-politique vise à contester, à conquérir ou à exercer le pouvoir, selon une logique de guerre politique ou idéologique où l'actualité médiatisée joue un rôle majeur. Le mouvement socioculturel, au contraire, ne se propose pas de conquérir ou d'exercer le pouvoir politique. Il vise à changer à long terme les mentalités par une logique culturelle, informative ou éducative..."*⁷.

En résumé, dans notre langage, les militants culturels cherchent à exercer leur capacité critique, individuellement et/ou collectivement, dans le but d'agir avec d'autres sur le milieu pour le transformer. Ils sont dans une position de résistance constructive et s'exercent à une attitude de vigilance active afin de favoriser pour chacun(e) l'exercice de son intelligence, le développement de son autonomie et l'entraînement à la prise de responsabilité sous une forme démocratique qui éviterait de générer de la dépendance et de s'inscrire dans une dynamique de prise de pouvoir. Pour y parvenir, ils cherchent à tisser des maillages ou des médiations susceptibles d'accélérer le processus. Le militant culturel vit alors des tensions fortes entre la résistance à une culture collective

qui tend à devenir dominatrice et le risque d'une singularité qui serait isolante, voire excluante.

Enfin, notre militant culturel lutte là où il se trouve, dans les collectivités auxquelles il participe. Il combat les pouvoirs qui empiètent sur l'autonomie individuelle et collective :

- contre le pouvoir économique et financier lorsqu'il tend à ériger les lois du marché en système infaillible et totalisant,
- contre le pouvoir politique lorsqu'il limite indûment la liberté d'expression et d'association,
- contre l'influence des mass-media quand la mission de ceux-ci est déviée par des groupes de pression politiques, des visées publicitaires ou des préoccupations de rentabilité immédiate.

Savoir vivre avec les autres, égaux et différents⁸

Savoir vivre ensemble devrait être aisé puisque nous vivons déjà ensemble, d'autant plus que nous revendiquons, tout à la fois, plus d'égalité et la valorisation de nos différences. Où donc le bât blesse-t-il ?

Les conditions d'une rencontre garantissant l'ouverture et le respect mutuel ne peuvent résulter d'une affirmation ou d'une intention louable. Les conditions de sa mise en place méritent quelque attention, ce qui fait constamment l'objet de pratiques et de réflexions dans nos laboratoires de l'éducation populaire, pratiques et réflexions qui se renouvellent constamment. L'une des pistes, que ●●●

7 - Joffre Dumazedier, *La Lettre de Peuple et Culture*, n° 12, février 1995.

8 - Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? égaux et différents*, Fayard, 1997.

dossier : entre pressions économiques et utopies

●●● nous sommes loin d'être seuls à suggérer, serait de conduire des cercles d'étude et de réflexion, ouverts aux acteurs sociaux qui le souhaiteraient, cercles d'étude portant sur les questions de notre vie quotidienne. En effet, comprendre le monde et comprendre l'autre permettent d'*"aider à transformer une interdépendance de fait en une solidarité voulue, tâche essentielle de l'éducation"*⁹. Ainsi, il devient possible de *"comprendre l'autre à travers une meilleure connaissance du monde."*¹⁰. Et nous pen-

sions, quant à nous, que la méthode dite de l'Entraînement Mental peut être encore une aide précieuse, une aide parmi d'autres pour conduire de tels cercles : expression de chacun, écoute mutuelle, problématisation commu-

ne, recherche d'explications ouvertes à la complexité, choix et orientations à partir de valeurs partagées.

*"C'est que les valeurs en général et la tolérance en particulier ne peuvent faire l'objet d'un enseignement au sens strict du terme : vouloir intérioriser des valeurs préalablement définies, peu intériorisées, revient en définitive à les nier car elles n'ont de sens que si elles sont librement choisies par l'individu."*¹¹.

Le débat et la confrontation des points de vue permettent, tout d'abord, de découvrir

d'autres horizons de valeurs, ensuite, de librement choisir celles qui seront les nôtres, après débat et réflexion, enfin, d'édifier une éducation à la tolérance et au respect de l'autre, condition nécessaire de la démocratie.

En quête des "forces inutilisées"

Ainsi donc, le militant culturel ne cherche pas, en tant que tel, à défendre ou à promouvoir tels ou tels choix politiques mais il milite, en revanche, pour que les orientations politiques soient prises par chaque citoyen et chaque collectivité de manière autonome.

Dans la continuité de notre pensée fondatrice, nous proposons d'imaginer le militant culturel d'aujourd'hui dans un rôle de sourcier de ces "forces inutilisées" dont parle P.H. Chombart de Lauwe :

- *La volonté d'augmenter les capacités d'expression et d'intervention de chaque homme* sur son milieu quotidien par "une dynamique culturelle qui utilise les connaissances acquises pour les réorganiser sur un mode nouveau" : de l'éducation à l'auto-éducation.

- *La valorisation de la diversité des engagements et des points de vue* lorsque leur confrontation s'organise autour de buts communs : de la confrontation à la coopération.

- *Un entraînement permanent "aux attitudes démocratiques" et à la pensée critique* : attitudes actives dans la vie de tous les jours, développement du goût pour l'indépendance d'esprit, la justice et la solidarité : de la démocratie formelle à la démocratie vécue. Mais

aussi développement du goût pour l'approche des conflits, tensions et contradictions. Premier corollaire : le développement de la pensée critique. Deuxième corollaire : la résistance aux stéréotypes ainsi qu'à tout endoctrinement. Troisième corollaire : l'invention de nouvelles médiations visant plus de justice.

- *L'affirmation du principe politique - et non scientifique - de l'égalité des intelligences* : le développement de la démocratie au quotidien. Premier corollaire : le renouvellement de la démocratie par la démocratie participative. Deuxième corollaire : partage de la culture, échanges réciproques de savoirs. Troisième corollaire : éducation interculturelle.

- *L'utopie à dimension humaine*. Révons enfin. Si le navigateur de Poë s'était résigné, quelle qu'en soit la cause, nous aurions vu une barrique sans âme qui vive sortir du tourbillon. N'oublions donc pas de tenter de bricoler des utopies en tirant partie de notre sensibilité et de notre imagination.

*"Les utopies dépassent la situation sociale..., car elles orientent... la conduite vers des éléments que la situation, en tant que réalisée dans le temps, ne contient pas. Mais ce ne sont pas des idéologies : elles n'en sont pas dans la mesure et jusqu'au point où elles réussissent, par une activité contraire, à transformer la situation historique existante en une autre mieux en accord avec leurs propres conceptions."*¹²

Corollaire : une utopie modeste, transitoire, vivante et non dogmatique.

Evelyne Dupont-Lourdel*

Ainsi donc, le militant culturel ne cherche pas, en tant que tel, à défendre ou à promouvoir tels ou tels choix politiques mais il milite, en revanche, pour que les orientations politiques soient prises par chaque citoyen et chaque collectivité de manière autonome

9, 10, 11 - *L'éducation, un trésor est caché dedans*, rapport à l'UNESCO de la commission internationale sur l'éducation pour le vingt-et-unième siècle, présidée par J. Delors, O. Jacob, 1996, p. 47.

12 - K. Mannheim, *Idéologie et utopie*, cité par P.H. Chombart de Lauwe.

* Militante de Peuple et Culture Haute-Normandie.

La participation en chantier

Pour beaucoup, l'anniversaire de la loi de 1901 est l'occasion évidente de dépoussiérer la centenaire et d'intégrer les nouvelles données du monde associatif. Pour d'autres, il faut au contraire éviter de tomber dans le piège d'une modernisation de la loi qui conduirait inéluctablement à saborder le précieux espace de liberté qu'elle a su (voulu ?) créer.

On ne peut plus être ambigu sur l'orientation qu'ils souhaitent donner à cette célébration (qui s'annonce en tout état de cause assez timide...), les pouvoirs publics lancent des pistes contradictoires, comme pour sonder la réactivité du tissu associatif : on remet à l'ordre du jour la difficile question du statut fiscal, on souligne avec solennité l'indispensable rôle des associations, on bégaye son engagement dans le CNVA... Il appartient désormais aux associations de provoquer les conditions d'un débat jusqu'alors

embryonnaire et de préfigurer avec clarté le devenir du fait associatif et l'évolution des rapports à son environnement.

La participation des bénévoles et des salariés à la vie de l'association : un sujet parmi tant, qui témoigne de la nécessité d'imaginer de nouveaux fonctionnements, entre respect des fondements associatifs et prise en compte de nos réalités.

Bénévoles + salariés = militants

Sans tendre vers un pragmatisme à tout crin qui risquerait de faire imploser les principes mêmes de l'association, essayons, dans le débat censé opposer les intérêts des bénévoles à ceux des salariés, de nous rappeler avant tout ce qui fait sens dans le projet associatif. Et si la valeur d'une association tenait plus à la qualité de ses objectifs et à la forme de leur réalisation qu'aux statuts des personnes qui s'y investissent ? La caractérisation de la "vraie association" (label Educ'Pop contrôlé ?), par le poids supposé de ses bénévoles, est pour le moins arbitraire et souvent trompeuse (voir également encadré ci-contre). Et peut-être faudrait-il en finir avec le souci un peu paranoïaque de maintenir, parfois très artificiellement, l'équilibre des prérogatives des bénévoles et des salariés. Le devenir de nos associations

passera par une prise en considération de toutes les énergies qui œuvrent à la réalisation de leurs objectifs et par une idée simple : bénévoles, salariés, membres fondateurs, nous sommes tous, et avant tout, militants associatifs.

Mais où sont tes bénévoles ?

Pas d'association sans engagement bénévole : un précepte profondément ancré dans notre culture de militants associatifs... Au point que tout accompagnement de projet d'association pose en préalable cette question de l'engagement désintéressé. Tu as un projet ? Ce projet s'inscrit de plain-pied dans le champ associatif, en cela qu'il recoupe des envies, besoins ou préoccupations non pris en compte par le secteur marchand par exemple, ou qu'il concerne ou s'adresse à des publics spécifiques ? N'allons pas plus loin : où sont tes bénévoles ? Et là commence le bel et vibrant argumentaire autour de l'esprit de la loi de 1901, des valeurs profondes de l'engagement (citoyen s'il vous plaît), du parcours quasi initiatique qui doit te permettre de trouver sur le chemin du bénévolat le sens véritable de ton projet. Le rappel systématique de cette règle établie est un précieux garde-fou et permet sans doute de décourager certains de voir dans l'association le joyeux fourre-tout où développer leur petite initiative personnelle. Mais quelle réponse apportons-nous à ce jeune, passionné de sport ou de musique, qui veut ouvrir une salle pour lui et les potes de son quartier et qui se verrait bien faire de la gestion de ce lieu son occupation principale et salariée ? Où sont tes bénévoles ? Un peu court...

L'expérimentation étant souvent au cœur de nos préoccupations, profitons-en pour essayer, dans nos "associations laboratoires", de nouveaux modes de fonc- ●●●

dossier : entre pressions économiques et utopies

●●● tionnement adaptés à ce militant polymorphe. Nous pourrions ainsi, et sans remettre en cause la structure classique de l'association (AG, CA, bureau...), envisager la création de conseils d'association, espaces de co-élaboration du projet associatif. Composé de l'ensemble des membres du conseil d'administration et de l'ensemble des salariés, le conseil d'association s'approprie les conclusions de l'assemblée générale annuelle et débat des moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation. Administrateurs et salariés n'y siègent pas *ès* qualité (ce qui enfermerait les uns dans des réflexes de gardiens du temple, les autres dans la défense d'intérêts particuliers) mais en tant que militants impliqués. Tous sont là pour le projet, seulement le projet...

Portes ouvertes

Plus délicate est la question de la participation des "membres utilisateurs" qui forment aujourd'hui le gros des troupes. Faute de s'engager plus avant dans la vie de l'association, cette majorité reste souvent silencieuse. Et il est de bon ton, dans nos assemblées générales, de regretter ces absences, de s'indigner du peu d'engagement militant dont font preuve les "adhérents consommateurs", et ce, malgré les nombreux appels à contribution qui hantent nos feuilles de chou internes. La non participation de ces adhérents et leur transformation progressive en cotisants "ayants droit" aux activités de l'association ne sont pourtant

pas dues à l'air du temps ou à une quelconque crise de l'engagement. Elles sont de notre responsabilité de piliers associatifs qui veillons jalousement au développement de "nos" associations. Qu'avons-nous donc fait de l'exigence constante de permettre leur appropriation par les adhérents qui les rejoignent ? Pire que la peur de perdre nos quelques pouvoirs ou nos maigres salaires, c'est la source de certitude que la qualité de l'engagement et des propositions de l'adhérent "de base" ne sera pas à la hauteur des nôtres qui conduit à fermer insidieusement les écoutilles. Cet orgueil du militant aguerri, dépositaire de l'Association majuscule, étouffe peu à peu les projets et les débats. Ayons l'audace d'ouvrir grand les portes et de donner les clés à chaque arrivant. Et laissons lui inventer l'idée qu'il se fait de sa participation.

La prétendue crise que traversent les associations ne témoigne-t-elle pas essentiellement de la frilosité de leurs responsables ? Frilosité pour retoucher le fonctionnement des associations et organiser enfin la légitimité commune des bénévoles et des salariés dans la mise en œuvre du projet associatif. Frilosité pour laisser chaque adhérent trouver une parole dans l'association, quitte à voir balayer les équilibres d'hier... Gageons pourtant que l'adaptation des formes de participation dans l'association ne mettra jamais en péril l'idée associative. Elle est au contraire la garante de sa vitalité.

Matthieu Warin*

* Militant de la
Maison des Jeux
de Grenoble.

L'éducation populaire, la "nouvelle question sociale" et son projet d'émancipation ?

Dans un contexte de métamorphose de l'intervention sociale, une réflexion sur le rôle renouvelé de l'éducation populaire

Dans une société du risque (A. Giddens, 1994, U. Beck, 1997), face aux "peurs de la jeunesse" et des turbulences sociales au sein des quartiers défavorisés, dans un contexte de décentralisation, de politique de la ville et de lutte contre le sentiment d'insécurité, le champ de l'intervention sociale est en recomposition. Nous assistons à la multiplication des acteurs de la "socialisation du risque" (intervenants sociaux, élus, médiateurs, policiers, acteurs associatifs laïcs et confessionnels...) devant répondre efficacement à l'exclusion de masse, aux incivilités et à la violence urbaine. Dans les quartiers populaires, face à la "nouvelle question sociale"¹ caractérisée par une inquiétude sur la capacité de maintenir la cohésion sociale, nous n'assistons pas à la décomposition de l'action sociale et culturelle, ni au désengagement de l'Etat mais bien plutôt à la diversification des modes d'intervention et des logiques d'action d'une multitude d'acteurs sociaux favorisant la recomposition de la régulation

sociale, voire un processus de contrôle social renouvelé.

Dans ces conditions, pour les pouvoirs publics, il s'agit de satisfaire à une multitude de besoins et demandes qui ne sont plus nécessairement rattachés à des métiers du social déjà connus. Devant la "désocialisation" apparente, il s'agit de resocialiser en conjuguant un ensemble de mécanismes et d'initiatives hétéroclites, d'innover des manières de faire, avec de nouveaux acteurs (coordinateurs, chargés de mission, agents d'ambiance, femmes-relais, médiateurs sociaux et interculturels...). Par conséquent, à côté des métiers "canoniques" du travail social, de nombreux métiers de l'intervention sociale apparaissent. J-N. Chopart (2000) parle d'une "hiérarchisation" de l'intervention sociale. Ces nouveaux emplois sont recrutés selon deux critères principaux :

- une logique de recrutement sociologiquement ciblée à travers des critères générationnels, ethniques ou de territoire ;
- ou une logique de spéciali-

sation sectorielle et technique.

C'est dans ce contexte de métamorphose de l'intervention sociale que nous devons repenser le rôle de l'éducation populaire.

Au sein de l'éducation populaire et plus spécifiquement du secteur socioculturel, comme l'indique G. Saez, des recompositions importantes sont à l'œuvre. En pleine période des Trente Glorieuses, depuis la fin des années 50 jusqu'au tout début des années 80, en accompagnement de l'éclosion des grands ensembles résidentiels, la plupart des villes, des quartiers se sont dotés d'équipements socioculturels importants pris en charge par des mouvements d'éducation populaire nés principalement après-guerre et organisés en grandes fédérations (Cemea, FFMJC, Francas, Léo Lagrange, Ligue de l'enseignement, Peuple et Culture...). Durant toutes ces années, autour de structures importantes et de dynamiques d'animation diversifiées, les mouvements d'éducation populaire, impliqués dans la vie locale, étaient chargés d'animer la vie sociale et culturelle en favorisant une éducation citoyenne pour tous au-delà du cadre scolaire. ●●●

1 - Au sens où, comme au temps du paupérisme (du latin pauper, pauvre. Etat permanent de pauvreté, d'indigence, dans une partie de la société) et de la question sociale liée à la condition ouvrière au XIX^{ème} siècle, les représentants de la société dominante ont la conviction que, s'ils n'interviennent pas dans des zones de pauvreté, il existe une réelle menace pour l'ordre politique, social et moral. Voir F. Dubet, *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2000, pp. 23-24.

●●● Or, depuis le début des années 80, le secteur socio-culturel est en difficulté face à l'émergence très rapide de nouvelles problématiques urbaines. L'éducation populaire forgée au sein de la société de production industrielle et de ses cadres normatifs, associés aux valeurs d'une société intégrée par le conflit entre le mouvement ouvrier et la classe dirigeante, se trouve bousculée par la métamorphose de la question sociale. En effet, l'installation de la société postindustrielle s'accompagne d'une recomposition du social. Face à l'émergence du chômage durable, à l'apparition d'une délinquance d'exclusion de masse, au passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement dans un contexte de crise de l'emploi, au développement de nouveaux dispositifs d'action publique au sein de la "politique de la ville", l'éducation populaire doit faire évoluer ses pratiques et ses représentations. Or, quand il s'agit de soigner des quartiers entiers en voie de décomposition sociale, la sphère de l'éducation populaire n'est plus au centre des préoccupations de l'Etat et des collectivités territoriales.

Pourtant, les équipements socioculturels animés par des acteurs de l'éducation populaire font définitivement partie du paysage urbain et surtout restent une réalité importante pour de nombreuses personnes qui pratiquent des activités quotidiennes au sein de ces structures. Comme le rappelle G. Saez, *"le contraste entre les usages sociaux qui s'y développent et la faible valeur sociale attribuée à ces pratiques accentue le*

trouble. Ce qui se passe dans et autour de l'animation est soumis, selon les cas, au plus grand silence, à un jugement vaguement condescendant, à la critique dévastatrice." (G. Saez, 1998, p. 12).

En fait, l'institutionnalisation des équipements culturels pensés comme des lieux de démocratisation et de régulation par la participation des habitants se confronte à plusieurs difficultés importantes. G. Saez recense trois types de friction :

- l'aspiration vers des fonctions politiques d'une partie des élites des mouvements d'éducation populaire ;
- une déstabilisation du système d'acteurs provoquée par la décentralisation ;
- l'apparition des "politiques de la ville" et de leurs acteurs (par exemple, les chefs de projets).

A l'instar du travail social, s'installe une querelle (concurrence, indifférence, mépris...) entre des acteurs *institués* et des acteurs *émergents* impliqués dans l'action socioculturelle au sein des territoires urbains dégradés. De plus, l'éducation populaire perd son emprise axiologique et organisationnelle sur un paysage associatif en pleine explosion/implosion (M. Beqasmi, M. Boucher, G. De Ridder, 2000).

La disqualification de l'éducation populaire

Dans ce contexte, la légitimité de l'éducation populaire historique est contestée par les systèmes politico-institutionnels étatiques et territoriaux qui reprochent aux acteurs institués de l'éducation popu-

laire de ne plus être en prise directe avec le terrain. En effet, malgré les valeurs liées à la pédagogie du civisme républicain revendiquées par les mouvements d'éducation populaire, ceux-ci ne seraient plus des relais suffisamment efficaces de régulation sociale et ne rempliraient plus leur mission de médiation entre les groupes sociaux de base et les autorités publiques chargées de la paix sociale. Alors que l'Etat a favorisé l'institutionnalisation de l'éducation populaire (reconnaissance ministérielle notamment), aujourd'hui, dans un environnement associatif polymorphe et hautement instrumentalisé, il s'agit de se débarrasser de "fédérations moribondes", mais encore considérées comme trop revendicatives et exigeantes.

On assiste à une entreprise de disqualification de l'éducation populaire de la part d'acteurs dirigeants fatigués de devoir négocier avec des fédérations dont l'influence politique et le nombre d'adhérents "ne sont plus ce qu'ils étaient". L'instrumentalisation des acteurs devant garantir l'ordre social n'est plus nécessairement liée à l'institutionnalisation. Au contraire, pour certains, le statut de l'éducation populaire reconnu au fil des ans à travers ses nombreuses actions pour favoriser la formation des citoyens fait figure d'archaïsme. Des représentants de l'Etat, des autorités territoriales accusent les mouvements d'éducation populaire de protéger leurs acquis, de ne pas savoir s'adapter aux changements et de ne plus vouloir s'intéresser qu'à des logiques économiques. Dans un climat de désinstitutionna-

dossier : entre pressions économiques et utopies

lisation, face à la fragmentation sociale et culturelle et aux revendications de nouveaux acteurs sociaux désireux de reconnaissance, des représentants des autorités accusent les mouvements d'éducation populaire de protéger leurs privilèges. Or, malgré des dérapages indéniables de la part de certains acteurs de l'éducation populaire (bureaucratisme, instrumentalisation par des pouvoirs politiques nationaux ou locaux...), la plupart des mouvements qui l'incarnent agissent toujours en affirmant des valeurs citoyennes et laïques respectueuses des personnes et des groupes (M. Boucher, 2001). En revanche, même si nous pouvons constater un certain engouement médiatique pour de nombreuses associations émergentes agissant dans le champ de la culture et du social, sans repères idéologiques, sans formation politique, celles-ci développent bien souvent des logiques qui ne sont pas toujours très démocratiques. Sous couvert d'être des "agents de médiation" de proximité pouvant garantir une relative paix sociale, ces associations demandent une reconnaissance politique et économique pour développer des logiques stratégiques, répressives et de contrôle social, mais ne garantissent pas toujours des pratiques ouvertes au changement social.

En fait, prenant acte de la restructuration des mouvements d'éducation populaire et de l'extension d'un secteur associatif pragmatique, l'Etat, se réapproprie le champ de l'éducation populaire et se dote d'un outil supplémentaire de contrôle social. Comme l'indiquait le journal *Le Monde*

dans un article pas très tendre pour l'éducation populaire relatant les *"Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire"* à la Sorbonne du 5 au 6 novembre 1998, Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports, annonçait que la Direction de la jeunesse et de la vie associative devenait la Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et déclarait : *"Nous avons un nouveau monde associatif qui émerge. Je ne cherche pas à opposer les uns contre les autres. Je rêve au contraire à des formes d'accompagnement, de partenariat. (...) Ce ministère n'a pas à être le point de référence de toute la vie associative, mais le point de référence de l'éducation populaire."*

Pour l'Etat, il s'agit de faire de la place à d'autres "partenaires officiels" comme certaines associations nées dans les quartiers difficiles durant les années quatre-vingt dix.

Or, même si l'Etat s'en défend, il est dangereux pour la démocratie de vouloir opposer l'action des associations de quartier nées avec la politique de la ville et celle des mouvements d'éducation populaire. Comme l'indique G. Saez, les mouvements d'éducation populaire n'assistent pas en spectateurs à leur déclin mais se recomposent. Nombreux sont les acteurs de l'éducation populaire qui actuellement orientent leurs modes d'intervention vers la "qualité artistique" en s'intéressant à des thèmes contemporains comme les "cultures urbaines" ou "l'art contre l'exclusion sociale", mais aussi s'impliquent dans le "monde de l'insertion". Autour de la question de l'emploi, des

acteurs de l'éducation populaire développent des projets innovants de proximité à dimension économique en réfléchissant aux "effets pervers" du champ de l'insertion comme nouvel "espace d'aliénation".

La reformulation d'un projet politique

En réalité, l'enjeu principal pour les mouvements d'éducation populaire est bien, tout en s'adaptant aux nouvelles exigences d'une société d'information, non pas de répondre sagement aux demandes des politiques publiques en matière de traitement de l'exclusion sociale et culturelle, mais de maintenir et de développer son registre politique de construction de la citoyenneté (M. Boucher, 1998).

Il ne s'agit pas de nier la métamorphose nécessaire de l'éducation populaire. Néanmoins, il ne sert à rien d'opposer des acteurs *institués* et *émergents* au profit des systèmes politico-institutionnels qui cherchent plus aujourd'hui à maintenir l'ordre établi, la paix sociale plutôt que de favoriser l'émergence de sujets conscients et subversifs. Comme l'indiquaient des sociologues fonctionnalistes essayant de comprendre le changement social, il semble que l'ancien et le nouveau ne peuvent réellement cohabiter sans être à un moment ou à un autre en contradiction. Les changements sociaux, les "transformations structurales" engendrent inévitablement des métamorphoses sociales entraînant une évolution quelquefois conflictuelle des ●●●

2 - Voir l'article intitulé "L'aggiornamento nécessaire des mouvements d'éducation populaire" *Le Monde*, dimanche 8 et lundi 9 novembre 1998.

3 - G. Rocher, *Introduction à la sociologie générale* (Tome III), Montréal, éd. HMH, 1969, p. 421
4 - Cf. D. Lapeyronnie, "Que peut-on entendre aujourd'hui par "éducation populaire" ?", conférence introductive au séminaire sur l'éducation populaire organisé par la DRJS d'Auvergne, le 27 avril 1999.

●●● rapports sociaux. Ainsi, en définissant le rôle du conflit dans le changement social, G. Rocher donnait l'exemple des confrontations entre les nouvelles professions nées des sciences humaines et les professions qui, auparavant, avaient la charge des relations humaines.

"L'apparition des nouvelles professions cliniques nées des sciences de l'homme : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, assistants sociaux, animateurs sociaux, etc., a provoqué toute une série de frictions et de conflits avec les professions et les groupes qui avaient traditionnellement charge des problèmes humains, individuels et collectifs : membres du clergé, médecins, avocats, hommes politiques, philanthropes, etc. Les nouvelles professions ont également connu divers conflits avec des institutions établies qui refusaient de les reconnaître et de les intégrer : églises, hôpitaux, universités, tribunaux, etc."³

Or, si cette confrontation est inévitable, que celle-ci renforce le projet politique de l'éducation populaire et ne l'amoin-drisse pas. Pour cela, il faut que les acteurs *institués* et *émergents* de l'éducation populaire prennent conscience de leurs limites et conjuguent leur efforts au sein d'une nouvelle dynamique de réflexion et d'action structurée par un projet commun.

Les acteurs de "l'éducation populaire historique", à l'instar des travailleurs sociaux, doivent prendre garde de ne pas façonner des « individus par défaut » (R. Castel, 2001), ni de produire une "conscience malheureuse" définie par F.

Dubet (2000). En effet, en voulant nier la prise en compte des différences culturelles, des travailleurs sociaux cano-niques, au nom de valeurs égalitaristes, laïques et de convictions anti-racistes (M. Wieviorka, 1992) peuvent incarner des "agents de normalisation", "d'hyper-intégration" et se comporter comme de véritables colons dans certains quartiers populaires. En ce sens, ils développent des formes de "violence symbolique" et empêchent que des personnes s'affirment comme des sujets en associant plusieurs logiques. Par ailleurs, même si la décentralisation contraint certains mouvements d'éducation populaire à entrer en concurrence avec d'autres acteurs sociaux pour répondre à des appels d'offre des pouvoirs publics, l'éducation populaire doit faire attention de ne pas perdre son "âme" en oubliant que sa raison d'être est l'émancipation et non pas la pacification.

Une culture politique et pédagogique collective

Du côté des associations issues des quartiers populaires et développées dans le cadre de la politique de la ville, il est temps que leurs acteurs se définissent autrement qu'à partir de critères ethniques, "jeunistes" ou territoriaux. Il s'agit de sortir du seul "localisme" pour affirmer un combat politique. Par ailleurs, ils doivent pouvoir faire reconnaître leurs compétences en accédant à la qualification, construire et affirmer une prise de conscience politique plutôt que de développer des logiques essentiellement stratégiques en servant les pouvoirs établis alors que

l'éducation populaire est avant tout un contre-pouvoir constructif.

Pour conclure, en accord avec D. Lapeyronnie⁴ qui pense que les personnes qui font de l'éducation populaire doivent penser politiquement leurs modes d'intervention, nous croyons que les acteurs de l'éducation populaire, "anciens" et "nouveaux", doivent s'entraider pour construire une culture politique et pédagogique collective. L'éducation populaire "renouvelée" doit garder sa part de conflictualité et d'autonomie pour favoriser une "politique du Sujet" (A. Touraine, 2000), l'émancipation et la promotion sociale d'acteurs désireux de s'engager politiquement dans le monde.

Manuel Boucher*

* Chercheur en Sciences sociales (Institut du Développement Social) et militant de Peuple et Culture Haute-Normandie.

Les dix commandements du militant associatif

Jean-Michel Belorgey,

président de la Mission pour la célébration du centenaire de la Loi de 1901

1 - Tu ne t'engageras point dans une association, ni n'en créeras une dans le but de parvenir, de conquérir le pouvoir en son sein, ou de t'en servir comme marchepied en vue de le conquérir ailleurs ; mais dans celui de servir, de promouvoir la solidarité et la cohésion sociale, de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas, d'enrichir le débat public et la compréhension qu'ont les décideurs et l'opinion de l'intérêt général.

2 - Tu ne t'engageras point dans une association, ni n'en créeras une pour défendre des privilèges, ou des droits acquis que ne justifient plus les mérites de ceux auxquels ils ont été reconnus ; tu n'en créeras pas davantage en vue de cultiver, entre pairs, des satisfactions autarciques ; ni pour alimenter, à l'encontre de quelque personne ou groupe que ce soit, la vindicte publique.

3 - Tu ne feras jamais en sorte, ni ne toléreras, qu'une association dont tu es membre aliène son indépendance en prêtant hommage à un homme politique, serait-il issu de ses rangs ; à un parti, partagerait-il l'essentiel de ses convictions et de ses buts ; à une collectivité publique, lui fournirait-elle l'essentiel de ses ressources ; tu ne mépriseras, ni ne dénonceras, en revanche, par principe, pas plus que tu ne leur manifesteras un excès de révérence, les élus et les fonctionnaires.

4 - Tu ne porteras jamais la parole, à l'occasion d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un bureau d'association, autrement que selon tes propres convictions, librement formées, et refuseras que quiconque, homme ou faction, au sein de l'association ou à l'extérieur, te dicte ta position ou ton vote.

5 - Tu ne rédigeras point les statuts d'une association, ni ne toléreras qu'ils soient rédigés de façon obscure, ou dans le but de faire obstacle à l'exercice par les adhérents, les donateurs privés ou les bailleurs de fonds publics, de leur droit de contrôle de l'activité de l'association, et de l'emploi des fonds qu'elle manie ; tu ne feras pas davantage obstacle ou ne toléreras qu'il soit fait obstacle, par quelque procédé que ce soit, à l'exercice de ce droit.

6 - Tu ne tiendras aucune association, quelque part que tu aies prise à sa création, à sa prospérité, ou à ce qu'elle conquière une audience, pour ta chose ou celle d'un groupe constitué autour de toi ; tu ne requerras ou n'accepteras jamais, pour l'activité que tu déploies ou les frais que tu exposes, d'indemnisation indue ou excessive ; tu ne chercheras jamais à te pérenniser dans les mandats qui t'ont été confiés.

7 - Quelque but que poursuive l'association dont tu es membre ou que tu animes, tu n'imposeras pas aux collaborateurs salariés auxquels elle fait appel, au nom d'un engagement militant qu'ils ne sont tenus de partager que dans certaines limites, des sujétions hors de proportions avec leur statut ; tu exigeras, en revanche, d'eux, comme de toi et de tes pairs, une disponibilité sans faille à l'égard des usagers dont l'association s'est donné pour but de satisfaire les besoins.

8 - Tu veilleras à ne point nourrir, à l'égard des groupements dont l'objet social est parent de celui des associations dont tu es membre, une animosité qui fasse tort aux causes que vous défendez en commun, serait-ce sur des fondements philosophiques et selon des procédés différents.

9 - Tu ne tenteras point de faire obstacle, par quelque procédé que ce soit, quand bien même les associations dont tu es membre pourraient en redouter la concurrence, à la naissance ou au développement d'autres associations capables de satisfaire des besoins que tu ne peux satisfaire, ou de mobiliser des énergies que tu ne peux mobiliser.

10 - Tu ne maintiendras pas artificiellement en vie une association dont l'objet social a cessé d'être pertinent, ou dont les forces se sont épuisées ; tu t'interdiras de solliciter dans ce but la générosité privée ou les concours publics.

Les réseaux dans Peuple et Culture

Réseau* : ensemble de choses abstraites emprisonnant peu à peu l'individu (à partir de 1240) ; ensemble de personnes en liaison entre elles, directement ou indirectement, notamment une organisation clandestine (1862) ; entrelacement des fils d'une toile d'araignée ; ensemble de voies de communication (téléphoniques, administratives, etc.) ; sens figuré : ensemble de points communicants entre eux ; s'applique aujourd'hui à l'informatique notamment.

* Définition du Petit Robert.

Cette définition donnée, reste à tenter de voir quelle utilisation du mot est faite au sein de Peuple et Culture. D'emploi récent, ce mot apparaît principalement dans le travail mené en milieu rural à partir des années 80, pour se développer ensuite dans tous les discours et s'imposer dans la réforme statutaire en cours¹.

Et il semblerait qu'après le terme "mouvement" utilisé par les fondateurs de Peuple et Culture pour désigner l'association, celui de réseau concurrence aujourd'hui celui d'Union, venu en second, comme pour réintroduire les idées de dynamisme et de non-institutionnel initialement contenues dans le terme mouvement.

Actuellement, dans le corps social et dans le milieu associatif, le mot réseau déploie un sens positif et Peuple et Culture n'y échappe pas.

Il pourrait signifier le désir de rompre avec les lourdeurs, l'organisation et les

contraintes, et celui de créer des relations changeantes au gré des nécessités, des envies, des humeurs et des enjeux de chaque personne et de chaque groupe.

Le mot désigne cependant des situations fort différentes car, dans un réseau, la place n'est pas neutre entre celui qui occupe le centre (de la toile d'araignée) et celui qui se situe à la marge.

Ce mot, enfin, n'est pas dénué d'ambiguïté : celle, en particulier, de faire croire en l'absence de pouvoir et en l'égalité des membres, comme si une organisation humaine pouvait s'extraire des conflits et des inégalités.

En tant qu'association devenue institution, c'est-à-dire avec une volonté de durer, l'association Peuple et Culture se situe, volontairement ou non, dans de multiples réseaux, situation due à son activité aussi bien qu'à ses membres. Et de sa capacité à agir en réseau et à relier ses réseaux dépendent

sa capacité d'action et sa notoriété.

Mais il ne suffit pas de se vouloir un réseau ; il faut aussi se donner les moyens de s'organiser en réseau, avec le risque d'affaiblir les valeurs et les règles, et le fonctionnement régissant l'appartenance à l'association.

Autrement dit, faut-il succomber à la mode ou ensementer toujours ses principes et références ? Comment accueillir de nouvelles associations dans Peuple et Culture, ce qui requiert de la stabilité, des règles partagées, un socle de valeurs communes, etc., si la notion floue de réseau confond souplesse et opacité ?

Peuple et Culture, de mon point de vue, aurait trois raisons de le faire :

- repérer le mieux possible les réseaux dans lesquels nous agissons institutionnellement en tant qu'Union et en tant que structures locales, repérer les réseaux dont ses adhérents et salariés sont membres et cohérer l'ensemble par la diffusion et l'utilisation de l'information, pour mobiliser des volontés, pour fédérer des initiatives, etc. ;
- permettre, comme c'est en partie le cas, à des associations constituées de nous rejoindre de manière graduée, seules ou regroupées ;
- affirmer des statuts, une structuration, des modes

1 - Les statuts modifiés de Peuple et Culture ont été adoptés, en assemblée générale, le 5 mai 2001 (ndlr).

La fonction employeur : un thème d'actualité pour les associations

d'appartenance et des règles de fonctionnement.

Ce dernier point est essentiel car les deux premiers, seuls, contiennent un risque de délitement.

Ainsi, Peuple et Culture resterait une association, un lieu de références et de rattachement capable d'assumer autour d'elle un réseau de personnes et de structures complémentaires, de participer en tant qu'association à de multiples réseaux en y jouant un rôle actif. Ainsi, étant référencée à son histoire, ses statuts, à un socle de valeurs partagées, Peuple et Culture pourrait accueillir en son sein des réseaux aux fonctionnements plus ténus ou des associations en cours de constitution sous forme de réseaux. C'est ici que pourraient se greffer - et comment à le faire - des réseaux en création : maisons des jeux, cafés-lecture, boutiques d'écriture, comme autant d'axes de développement de l'association. Ainsi, par sa capacité à accueillir des associations nouvelles et des réseaux se constituant progressivement en associations, Peuple et Culture pourra se développer à partir des pratiques de terrain et du social en action.

Christian Lamy,
Militant du Crefad

Le fort développement de l'emploi ces dernières années dans les associations a placé la fonction employeur au centre des préoccupations des responsables associatifs. Mais l'association est-elle un employeur comme un autre ? Comment s'exerce concrètement la fonction employeur dans l'association ? Qui l'exerce ? Quelles relations les élus associatifs et les salariés entretiennent-ils autour de cette fonction ? Telles sont les questions auxquelles s'efforce de répondre cette étude* à partir d'enquêtes réalisées auprès de plus de 700 associations.

* Ce texte reprend quelques aspects - choisis par la rédaction - d'une étude réalisée en 2001 par le cabinet Ithaque pour le Fonjep. Une synthèse plus complète est disponible sur demande auprès du Fonjep.

La quasi-totalité des associations enquêtées ont un Conseil d'Administration composé de personnes physiques bénévoles. Mais d'autres partenaires sont également présents dans près de la moitié des CA : les financeurs, d'autres associations, des personnalités... Les représentants des salariés sont cités par 28% des associations. L'enquête a montré que les débats sont nourris sur cette question de l'association des

salariés aux décisions de l'association. Au-delà d'une participation des salariés au CA, peut-on être adhérent et salarié en même temps ? Pour certaines associations, le "double statut" est possible, voire souhaitable... Beaucoup de salariés le revendiquent. D'autres au contraire l'excluent formellement...

Ceci illustre la recherche de modes de gestion spécifiques à la forme associative, où l'emploi est souvent fortement lié au projet. S'impliquer dans le projet et s'impliquer dans son travail en tant que salarié peuvent être vécus comme les deux facettes d'un même engagement... Mais ce peut être aussi source de confusion et les contradictions peuvent se révéler très vite : peut-on être à la fois salarié et son propre employeur ? Les conflits de ce type ne sont pas rares dans le monde associatif, et plus particulièrement lorsque les salariés ont une part majoritaire dans la conduite du projet, sans pouvoir fort des élus qui joue en contrepoids.

Les acteurs de la décision

Une analyse systématique des types de décisions en matière d'emploi montre :

- Une prééminence du rôle des élus sur les décisions importantes du type : définition des besoins de recrutement, recrutement des

●●● cadres, salaires, licenciements.

- La direction salariée a un rôle à peu près constant, quel que soit le type de décision, mais il reste prééminent sur le recrutement des autres salariés (hormis les cadres), la formation des salariés, le règlement des conflits...

- Les salariés ont un rôle limité sauf sur un point, celui de la formation. (...)

A la question "D'une façon plus générale, comment les élus s'investissent-ils dans la fonction employeur ?", les réponses expriment souvent les difficultés ressenties par les élus face à l'exercice de la fonction employeur. Sont notamment évoqués : le manque de motivation pour cette fonction, sa technicité croissante, la présence d'une direction salariée à qui cette fonction est déléguée...

Malgré ces difficultés, beaucoup soulignent l'implication des élus dans les décisions stratégiques concernant l'emploi. La fonction employeur n'est au fond qu'un versant de la stratégie de l'association. Les élus interviennent donc le plus souvent en soutien et/ou validation des propositions de la direction salariée.

La gestion des ressources humaines

La préoccupation de gestion des ressources humaines apparaît bien présente dans les associations enquêtées. Mais l'exercice reste concrètement difficile pour de multiples raisons : la diversité des métiers et des compétences exercés, la diversité des statuts au sein des équipes de

travail, l'émergence de nouveaux chantiers tels que la RTT ou la gestion de la sortie du dispositif Emploi Jeunes...

La moitié des associations enquêtées affirme rencontrer des difficultés de recrutement (...). Ce ne sont pas les raisons économiques qui sont d'abord invoquées, mais bien "la difficulté à trouver des candidats correspondant aux besoins de l'association". Viennent ensuite, à égalité de citations, différentes raisons "économiques" : le coût des embauches, l'incertitude sur l'évolution de l'activité, les salaires pas suffisamment incitatifs...

La mobilité des salariés (interne et externe) préoccupe les responsables associatifs, et les 2/3 des associations affirment l'encourager. L'effet taille joue puisque la mobilité externe est plus fréquemment évoquée par les grandes associations.

Les 2/3 des associations déclarent élaborer un plan de formation annuel, mais cette appellation recouvre en réalité différentes pratiques, allant du simple recensement annuel des souhaits exprimés au plan pluriannuel élaboré sur des objectifs stratégiques. C'est le personnel d'encadrement qui suit le plus régulièrement des formations continues. Les autres catégories de personnel suivent loin derrière (personnels administratifs, techniques, ...). Comme pour les autres secteurs d'activité, l'effet taille joue donc à plein sur la variable formation, de même qu'il détermine l'adhésion ou non à un OPCA : près de 70% des associations déclarent y adhérer mais ce taux est très inférieur

pour les moins de 5 salariés.

60% des associations déclarent avoir déjà mis en œuvre la RTT, ou être en passe de le faire. Ce taux paraît très élevé au regard de la taille des entreprises (85% des associations de l'échantillon ont moins de 20 salariés), mais il faut noter que plusieurs branches, - dont celle de l'animation, la plus importante - ont conclu un accord de branche à accès direct pour les petites associations et qui permet une réduction progressive du temps de travail.

La spécificité associative est indéniable sur plusieurs points, qui tiennent à la forme juridique et à l'histoire de l'emploi dans le secteur associatif :

- L'articulation entre projet, emploi et financement. Les conditions d'émergence de l'emploi sont déterminées par le projet et par son développement. Le projet appelle l'emploi (mais pas systématiquement), et celui-ci n'est là que pour renforcer le projet. ... Mais l'emploi n'existe bien souvent que si un financement extérieur le rend possible, financement lui aussi fondé sur le projet (et rarement sur l'emploi en tant que tel). La fonction employeur est donc souvent vécue par les élus comme une nécessité incontournable, plus que comme un exercice positif, essentiel au projet.

- Le système de décision, qui repose sur le tandem élus/direction salariée est lui aussi une des spécificités de l'association, et plus généralement, de l'économie sociale. L'employeur est clairement l' élu, mais ce dernier peut exercer pleinement la fonction

ou, au contraire, la déléguer pour tout ou partie à une direction salariée. Des relations souvent complexes s'établissent entre ces deux acteurs, relations tantôt équilibrées, tantôt déséquilibrées. Les formes de la relation s'inventent en marchant car il n'existe pas de cadre juridique qui en règle les modalités. Le facteur personnel joue ici un grand rôle, ainsi que le profil socio-professionnel du président... La fonction d'employeur ne se distingue pas vraiment de la fonction de dirigeant ou plutôt, elle n'en constitue qu'un des volets, pour l' élu comme pour le dirigeant salarié.

- La fonction employeur s'inscrit également dans un cadre plus large, qui implique d'autres acteurs, que sont les salariés, les financeurs (parfois présents au CA) et les bénéficiaires des actions.

Mais en-dehors de cette spécificité associative, sur bien des aspects, l'association est assimilable à une entreprise comme les autres... Le cadre juridique dans lequel s'exerce la fonction n'est en rien spécifique ; le droit du travail, qui régit la relation employeur/salarié est le même pour tous. Les difficultés d'application du droit qu'invoquent souvent les responsables associatifs, sont également soulignées, et souvent dans les mêmes termes, par les responsables de PME...

Le monde associatif a connu un développement et une professionnalisation de ses emplois très forts ces 15 dernières années. Ce mouvement s'est accompagné de la mise en place d'outils, de cadres formels négociés, de politiques de branche qui, à l'instar des autres secteurs économiques, l'ont progressivement structuré

et fait rentrer dans la voie d'une gestion plus rigoureuse des emplois et des compétences. Le développement de la formation professionnelle, le développement du champ conventionnel et l'émergence de partenaires sociaux - employeurs et salariés - sont autant de signes de cette évolution qui contribue à "normaliser" l'entreprise associative.

Si on observe les comportements en matière de gestion des ressources humaines, on trouve nombre d'associations qui développent des pratiques de formation, de recrutement, de mobilité qui n'ont rien à envier au secteur privé. En matière de RTT notamment, on relève un plus fort pourcentage d'associations impliquées dans la réduction que dans le secteur marchand.

Les difficultés rencontrées par les responsables dans l'exercice de cette fonction sont nombreuses et appellent plusieurs types d'actions :

- Un travail de sensibilisation des élus dans ce domaine prenant la forme d'actions conjointes élus/salariés sur l'échange d'expériences et l'analyse des pratiques autour de la fonction employeur.

- Un développement d'outils de gestion de la fonction employeur adaptés aux cas des petites et moyennes (relations direction /élus, relation employeur/salarié dans le cadre de l'association, gestion des conflits, gestion de la formation professionnelle, gestion des compétences...).

- Un soutien mutualisé aux associations sur une base locale ou régionale, centré sur l'aide à la fonction employeur, à l'image de ce qui se fait déjà en gestion comptable.

Les caractéristiques de l'échantillon

Un champ très large d'activités, où dominent cependant "l'animation socioculturelle", "loisirs et enfance" et "l'action sociale".

Trois tranches d'effectifs salariés : les moins de 5 salariés (37%) , les 5 à 10 salariés (29 %), et les plus de 10 salariés (35%).

Budgets : entre 500 kF et 1MF pour un tiers des associations, plus de la moitié dans la tranche 1MF à 5 MF.

Masse salariale : entre 50% et 60% pour un tiers des associations mais souvent plus importante (70% à 80%) pour les petites associations ainsi que pour une partie des grandes.

Evolution de l'emploi salarié permanent ces 3 dernières années : augmentation pour près des 2/3 des associations, stabilité pour 30%, diminution pour seulement 8%.

Poids des emplois jeunes : 75% déclarent avoir recours au dispositif ; part croissante avec la taille des associations.

Autres formes d'emplois aidés (CES, CEC, etc.) : chiffres identiques.

- L'organisation d'échanges et de rencontres entre les associations elles-mêmes sur le thème de la fonction employeur.

- Le développement des formes d'emploi partagé. Compte tenu de l'importance du travail à temps partiel et des capacités limitées de créer de l'emploi au niveau de petites associations, il y a un potentiel de développement important pour le partage de l'emploi, notamment sous forme de groupements d'employeurs. Le cadre juridique existe mais il reste à le faire mieux connaître et à aider le montage de dossiers.

- L'élaboration de cadres de références, qui fourniraient aux responsables d'associations (élus ou salariés) des repères pour leurs actes de gestion : recrutements, salaires, règlements intérieurs, etc.

Le sens et les valeurs

Cette année, les rencontres avaient pour thème "Projets de vie en milieu rural : les penser et les concrétiser". Mais l'idée des organisateurs était d'aborder le mot projet en se posant la question du sens et des valeurs qui s'y rattachent, et non pas en termes de réponses, de moyens ou d'objectifs à atteindre, notions qui étouffent et paralysent l'idée même de projet. Pour illustrer cet objectif, un écho* de l'atelier "lieu" (lieu de vie, lieu de projet...).

derrière le terme de lieu, chacun peut mettre bien des rêves et se l'approprier à sa façon. Cependant, si nous sommes plus ou moins égaux devant nos rêves, nous ne le sommes plus du tout devant la possibilité de les réaliser. Les personnes qui ont la tête pleine d'idées pour faire vivre un lieu ou créer une activité en milieu rural ont, en général, les poches vides et se heurtent à l'impossibilité d'accéder au foncier ou au bâti. L'atelier s'est interrogé sur une des causes premières de ce problème : notre rapport à la propriété.

René Bodiguel, un participant de l'atelier, a mené en 1974, avec un groupe de paysans bretons, une action de lutte pour une meilleure répartition du foncier. Après trois à quatre années d'occupation, ils ont réussi à installer un petit agriculteur sur six hectares. La terre comme outil de travail : l'essentiel n'était pas tant le droit à la propriété, mais le droit à la terre. Cet exemple de mobilisation paysanne en Bretagne contre les choix de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), qui favorisait systématiquement l'agrandissement des plus gros, est une illustration de cette revendication. Elle ne visait pas le propriétaire ; l'idée n'était pas de le déposséder de ses terres, mais de faire en sorte que leur location soit attribuée à un jeune ou à une petite unité agricole plutôt qu'à une grosse.

Expropriation

Belen Torrès, du mouvement Via Campesina (voir page suivante) et représentante d'une communauté indigène colombienne, a exposé les luttes pour l'accès au foncier dans son pays.

En 1987, l'ambassadeur de Colombie devant l'Union Européenne exproprie les 9000 hectares de la communauté (1100 personnes), dont fait partie Belen. Pendant 10 ans, les membres de la com-

munauté ont occupé leurs anciennes terres et ont entrepris, en parallèle, une lutte juridique pour récupérer leur droit à les cultiver. En 1996, ils sont expulsés par les paramilitaires. Ils continuent alors leur lutte en occupant, pendant quinze mois, le ministère de l'agriculture. Lors de cette occupation, quarante de leurs membres sont tués. Un mouvement de solidarité internationale se met en place grâce à Via Campesina. Finalement, le gouvernement colombien leur cède trois fermes dans la Cordillère des Andes, à plus de 1000 km de leurs anciennes terres. N'ayant d'autre lieu où aller, ils s'y installent, avec tous les problèmes que pose l'arrivée de nouvelles personnes dans un territoire où le manque de terre est important et où la culture est différente. En échange de ces trois fermes, le gouvernement voulait que leur revendication pour récupérer leurs terres prenne fin. Ils ont, évidemment, refusé.

Déracinés, "hors-leur-sol", ils occupent toujours les trois fermes dans la Cordillère, mais continuent de lutter pour récupérer leurs 9000 hectares près de la côte.

* Extrait d'un article écrit par Cécile Margerit (Crefad) et Solenne Piriou (A la campagne), *Alternatives rurales*, numéro 78, printemps 2001.

Via Campesina

Ces rencontres ont été l'occasion d'accueillir Belen Torres, exilée colombienne en Belgique. Elle a présenté ce qui l'a amenée à quitter son pays ainsi que Via Campesina (la voie paysanne) dont elle est militante.

Il s'agit d'une coordination internationale qui rassemble 70 organisations paysannes issues de différentes régions du monde. Au Nord comme au Sud, elle réunit tous ceux qui mènent des luttes paysannes et les inscrivent dans un mouvement plus équitable au niveau mondial.

Fondée en 1992, Via Campesina a pour première revendication une réforme agraire qui vise, au niveau international, à donner l'accès à la terre et, du même coup, à favoriser la sécurité alimentaire. Nombre de peuples indigènes en ont été dépossédés, notamment en Amérique latine. L'intervention de Via Campesina consiste à appuyer concrètement les luttes sur le terrain (occupation de latifundias par le Mouvement des Sans-Terre au Brésil, par exemple) et à relayer les revendications au niveau international (auprès de la Banque mondiale quand cette dernière soutient la privatisation de l'accès à la terre au Guatemala).

Autre axe de lutte du mouvement, la protection des semences. Depuis toujours, et aujourd'hui encore chez certains peuples, les paysans, notamment les femmes, produisent leurs propres semences. Or, de grands groupes industriels ne cessent, aujourd'hui, d'imposer leur main-mise sur ce secteur. C'est ainsi que la tentative améri-

caine de brevetage du riz basmati en Inde, ou encore la mise au point de plantes stériles ou génétiquement modifiées, menacent directement l'avenir des paysans en les rendant encore plus dépendants.

Présent à Seattle, à Millau et récemment à Porto Alegre, Via Campesina est, bien sûr, un mouvement actif dans la lutte contre l'Organisation Mondiale du Commerce, soutenant que les aliments et la terre ne doivent pas faire partie des "marchandises" concernées par les négociations de l'OMC. Car ce sont bien la libéralisation et la mondialisation des échanges, avec au Sud le développement d'agricultures d'exportation et l'importation subventionnée de produits du Nord, qui ont entraîné la confiscation des terres et le déplacement massif de populations, ou la faillite des petits paysans. Via Campesina lutte, avec d'autres, pour rompre avec le modèle de l'agriculture intensive et productiviste qui a assuré l'enrichissement du Nord et la misère au Sud, et partout sur la planète, la dégradation des milieux naturels et de la santé des hommes.

Le mouvement est en constante maturation. Son organisation se veut pleinement démocratique avec, pour chaque région du monde, deux représentants, un homme et une femme. Il est ouvert à l'accueil d'autres structures. Car, en luttant pour la promotion de nouveaux modèles d'organisation rurale, Via Campesina rejoint la question du droit de chacun à s'installer et vivre de son activité.

